

Centre commun de préparation
aux concours de la haute
fonction publique

Prépa Concours de la haute fonction publique
Paris 1 - ENS

Année universitaire 2022/2023



SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTION :	1
OBJECTIFS ET DEBOUCHES	2
CONDITIONS D'ACCES	4
SELECTION DES ETUDIANTS	5
ORGANISATION DE LA FORMATION	8
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS	14
CONTROLE DES CONNAISSANCES	16
RESULTATS	18
EQUIPE PEDAGOGIQUE	19
FRAIS D'INSCRIPTION	25



Mme Anne
LEVADE



Mr. Arnaud
TEYSSIER

Mot de la direction :

Le paysage des concours et des carrières de la haute fonction publique d'Etat a connu récemment des évolutions importantes et controversées : l'INSP a succédé à l'ENA, certains grands corps de l'Etat (inspections générales, corps préfectoral, corps diplomatique) ont été mis en extinction, au profit de nouvelles formes de gestion des carrières (fonctionnalisation, contractualisation). Les concours et les carrières de la haute fonction publique territoriale et de la haute fonction publique hospitalière, ainsi que ceux de la haute fonction publique parlementaire n'ont toutefois pas été touchés par ces transformations.

Mais dans cet environnement contrasté, des lignes de force stimulantes se dégagent : une tendance générale se dessine vers une plus grande « interopérabilité » des carrières entre les différentes fonctions publiques. On observe également un important renouvellement des générations, lié à la structure démographique actuelle de l'encadrement supérieur public. Enfin, la crise récente du Covid comme les incertitudes que doivent affronter aujourd'hui les grandes démocraties mettent en lumière, à nouveau, l'importance décisive, pour notre pays, des métiers de l'Etat, des collectivités territoriales et du monde hospitalier.

C'est la raison pour laquelle la préparation que nous proposons, qui s'est imposée par la qualité de ses résultats à l'ensemble des concours de la haute fonction publique, s'est organisée pour répondre le plus efficacement possible aux évolutions en cours tout en maintenant avec force l'esprit de service public qui demeure l'exigence essentielle de toute vocation pour ces carrières au service des citoyens.

Objectifs et débouchés

Depuis la rentrée de 2005, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'École normale supérieure (Ulm) unissent leurs efforts dans le cadre d'un centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique : Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS. Une convention précise les modalités de cette coopération.

L'objectif est d'offrir aux étudiants le **maximum de chances d'être reçus au concours externe de l'INSP** et aux autres concours de même niveau (Quai d'Orsay, assemblées parlementaires, Banque de France, Administrateur territorial, Commissaire de police, EN3S, EHESP...)

L'INSP apporte son soutien moral et financier à cette formation et à la coopération entre l'Université Paris 1 et l'École normale supérieure. Depuis la rentrée 2013, et dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements dont l'INSP est membre, la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS participe à la prise en charge des élèves de la classe Talents de l'INSP.

Sur le plan administratif, la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS fait partie du Centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique (CIPCEA) de l'université Paris 1.

La direction et la responsabilité pédagogique de la préparation sont assurées conjointement par Anne Levade, professeur de Droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et par Arnaud Teyssier, inspecteur général de l'administration et professeur associé à l'École normale supérieure.

L'inscription dans le Master « Affaires publiques - concours de la haute fonction publique » est distincte mais **indissociable de l'inscription** dans le cycle de formation préparant aux concours de la haute fonction publique.

Ce parcours à finalité professionnelle s'inscrit dans la mention « Droit public » du domaine « Droit, Economie, Gestion ».

Le master élargit les possibilités offertes aux étudiants. Si le principal objectif de la formation est la réussite au concours de l'INSP ou à d'autres concours comparables, elle permet en outre d'obtenir un Master 2. Le Master est un grade universitaire qui valide un niveau de formation et de compétence ; il permet, le cas échéant, aux étudiants de candidater à des emplois de contractuels dans le secteur public ou dans des bureaux d'étude travaillant pour le secteur public. Il leur ouvre également la possibilité de se réorienter vers la filière recherche, en vue d'une inscription en thèse.

Les enseignements sont assurés par des professeurs de l'Université Paris 1, des professeurs de l'ENS, et des hauts fonctionnaires. Deux professeurs associés de l'Université Paris 1 et un professeur associé de l'ENS, recrutés dans la haute fonction publique, apportent leur concours à la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS.

Classe Prépa-Talents

Dans le cadre d'une convention avec le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la classe Talents de la Prépa Concours de la Haute fonction publique Paris 1-ENS accueille vingt étudiants dès la rentrée universitaire 2022.

Ouverte à des étudiants sélectionnés sur la qualité de leur dossier universitaire et sur des critères sociaux, cette formation offre un accompagnement et une préparation renforcés dont les modalités sont déterminées après un entretien individuel.

Les étudiants admis au sein d'une Classe Prépa Talents peuvent bénéficier d'une Bourse Talents d'un montant de 4 000 euros annuels cumulable avec la bourse du CROUS.

Conditions d'accès

Les conditions d'accès au Master et à la préparation aux concours sont identiques. Les inscriptions sont distinctes, mais les étudiants n'acquittent les droits qu'une seule fois. Un étudiant ayant obtenu le Master mais ayant échoué au concours **pourra se réinscrire à la préparation aux concours** s'il le désire, sous réserve de l'examen de son dossier.

La formation s'adresse aux étudiants **titulaires d'un Master 1** ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Pour se présenter à ces concours, il suffit d'être titulaire au minimum d'une licence. Toutefois, il faut être titulaire d'un Master 1 ou d'un diplôme équivalent pour s'inscrire en Master 2. Dans la pratique, la quasi-totalité des reçus à l'INSP sont titulaires d'un Master 1, d'un diplôme de master 2, ou sont diplômés d'une grande école. La Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS ne prépare pas aux concours internes ni aux troisièmes concours de la haute fonction publique.

Le concours de l'INSP et les concours assimilés réclament un niveau élevé et une préparation intensive, en raison :

- de la diversité des matières du programme ;
- du niveau de connaissances exigé pour chacune de ces matières ;
- du niveau de culture générale attendu des candidats ;
- des méthodes de travail indispensables à une préparation efficace.

En fonction de leurs études antérieures, tous les étudiants doivent fournir un effort particulier de mise à niveau dans des matières nouvelles, afin de satisfaire aux exigences des concours.

Le centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique est ouvert aux étudiants de toutes les universités, des différents I.E.P., des grandes écoles d'ingénieurs, de gestion et de commerce, aux normaliens des écoles normales supérieures.

Sélection des étudiants

Pour l'année 2022-2023 environ **140 étudiants seront inscrits**, nombre auquel s'ajoutent ceux qui font une deuxième année de préparation.

L'inscription est conditionnée par une procédure unique de sélection.

Les étudiants en attente du diplôme leur permettant de s'inscrire peuvent engager la procédure de sélection. Leur inscription ne pourra être effective qu'après l'obtention de ce diplôme.

Cette procédure de sélection répond à un triple objectif :

- vérifier la motivation des étudiants
- vérifier que les étudiants présentent le niveau de formation initiale indispensable pour se préparer avec des chances de succès aux concours
- constituer une classe de niveau suffisamment homogène pour que tous puissent être soumis au niveau d'exigence le plus élevé

L'inscription est conditionnée, **dans la limite des places disponibles, par la note obtenue à l'épreuve de sélection**, et par l'examen du dossier du candidat.

L'épreuve de sélection, organisée en mai/juin pour l'année universitaire suivante, prend la forme d'une dissertation de droit public ou de questions économiques, au choix du candidat, d'une durée de 5 heures. Le programme est déjà celui du concours d'entrée, mais seront proposés aux étudiants des sujets de réflexion pour lesquels un étudiant issu d'un M1 en droit public ou en science économique notamment, ou d'un IEP, dispose en principe des connaissances de base suffisantes.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à s'exprimer avec clarté et précision et à organiser leurs connaissances en fonction des exigences formelles des épreuves du concours externe d'entrée à l'INSP.

Voici quelques sujets des dernières années :

Droit public :

- « La libre administration des collectivités locales. »
- « Les ordonnances de l'article 38 de la Constitution de 1958. »
- « Les révisions constitutionnelles sous la Vème République. »
- « La transparence en droit public. »
- « Les circonstances exceptionnelles en droit public français. »
- « Service public et concurrence. »
- « Le contrôle de l'administration. »
- « L'urgence. »
- « Indépendance et administration. »
- « Le recours administratif préalable. »

Questions économiques :

- « Quelle limite pour la dette française ? »
- « La croissance du PIB, un indicateur incontournable ? »
- « Comment restaurer la balance commerciale française ? »
- « La reprise de la croissance est-elle durable ? »
- « Quel rôle de l'Etat en faveur de l'innovation ? »
- « L'euro : bilan et perspectives. »
- « Faut-il mener une politique industrielle ? »
- « Quelles politiques pour relancer la croissance économique en Europe ? »
- « L'endettement des Etats constitue-t-il une menace pour la reprise économique ? »
- « Justice sociale et efficacité économique »

Toutefois, peuvent être admis, après examen de leur dossier par une commission et sans avoir passé l'épreuve de sélection, dès lors qu'ils satisfont aux conditions requises pour se présenter au concours externe de l'INSP ou à un autre concours externe de même niveau et dont le programme est voisin :

Les élèves, anciens élèves et étudiants des écoles normales supérieures titulaires au moins d'un Master 1 et qui sont au moins en deuxième année de scolarité à l'Ecole ;

Les étudiants de l'Université Paris 1 ayant obtenu la mention Bien à un Master 1 ou à un Master 2 en droit, science économique, administration économique et sociale, science politique ou science de gestion ;

Les étudiants qui, ayant obtenu leur dernier diplôme à l'université Paris 1, auront réussi l'agrégation de sciences économiques et sociales ;

Les étudiants de l'Université Paris 1 ayant suivi en M1 l'option « Préparation aux concours » et admis à s'inscrire, par une délibération spéciale d'un jury d'admission incluant l'enseignant chargé de cette option, sur la base de l'évaluation de leurs résultats dans cette option et dans la limite des places disponibles ;

Les élèves de grandes écoles ayant passé une convention avec l'Université Paris 1 et l'ENS (HEC, ESCP Europe, ESSEC), dans la limite du nombre d'étudiants prévu par cette convention, sélectionnés par leur école et après examen de leur dossier par la commission de sélection de la Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS;

Les étudiants autorisés à redoubler.

Dans l'examen du dossier il sera particulièrement tenu compte des bases acquises en économie et/ ou en droit public.

Les élèves de la classe Talents de l'INSP sont inscrits comme étudiants à l'Université Paris 1, participent à certains enseignements, aux galops d'essai et aux examens terminaux pour l'obtention du Master.

Organisation de la formation

Mise à niveau

Les étudiants trouveront en ligne des indications de lecture de base pour leur permettre de commencer à se préparer, notamment dans les matières qui sont nouvelles pour eux.

Dès le début du mois de septembre des cours d'introduction seront proposés pour aider les étudiants à se mettre à niveau dans les matières nouvelles. Il est vivement recommandé aux étudiants admis à s'inscrire de les suivre, même si leur inscription n'a pas encore été opérée.

Introduction à la science économique : Pierre Bardier, Doctorant à l'École Normale Supérieure et à l'École d'Économie de Paris, Benoît Chatard, Inspecteur de l'administration

Fondamentaux du droit : Julien Portier, magistrat, juge au tribunal de Paris
Cours d'introduction historique (rattaché à la direction d'étude de Questions contemporaines d'ordre général) : Arnaud Teyssier, Inspecteur général de l'administration, professeur associé à l'ENS

Ce dernier cours a pour but d'aider les étudiants à combler les lacunes de leurs connaissances historiques de base, déplorées chaque année par les jurys de concours.

Programme et organisation de la scolarité

La formation est organisée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Masters, et notamment sur une base semestrielle. Organisée seulement au niveau M2, elle s'étend sur deux semestres.

Le programme du Master est resserré sur les matières et les épreuves du concours de l'INSP. Sont, en outre, proposés aux étudiants les matières et les entraînements aux épreuves prévues par le règlement d'autres concours. Ces enseignements ne sont pas pris en compte pour l'attribution du Master, mais il est vivement recommandé aux étudiants de choisir ceux qui correspondent aux concours auxquels ils souhaitent se présenter.

Au cours des premières semaines de la scolarité des conférences d'information seront organisées sur les écoles de la fonction publique et les carrières pour aider les étudiants à se déterminer. Puis, plusieurs séances de coaching individuel et collectif seront organisées afin de s'assurer que chaque candidat puisse non seulement choisir les concours qu'il souhaite présenter mais également les métiers vers lesquels ils envisager de s'orienter. Enfin, une attention particulière sera portée à la préparation aux épreuves d'admission, non seulement après les résultats d'admissibilité mais aussi en cours d'année.

La formation se déroule de **mi-septembre à mi-juin** (30 semaines). Elle est complétée par un tutorat et un entraînement aux épreuves orales d'admission après les épreuves écrites des concours, sous la forme d'oraux blancs et de conseils méthodologiques. La formation proposée s'étend donc jusqu'aux épreuves d'admission des concours auxquels se présentent les étudiants.

La formation comporte chaque semaine une vingtaine d'heures d'enseignement (543 heures sur l'année) et, à partir d'octobre, un galop d'essai correspondant à une épreuve écrite de concours ; des épreuves correspondant à des épreuves typiques d'autres concours seront également proposés. En outre, deux concours blancs sont organisés, sur une semaine, en janvier et en mai. Le calendrier des concours blancs tiendra compte du calendrier des principaux concours administratifs de niveau comparable.

Selon les matières, l'enseignement se compose d'une direction d'études et d'une conférence de méthode, ou seulement d'une conférence, par séquences d'une heure trente ou de deux heures.

La direction d'étude a pour objet la présentation, sous la forme de cours magistraux, des questions d'actualité de la discipline jugées les plus importantes dans la perspective des concours, en les rattachant aux connaissances fondamentales. Elle n'a pas pour objet de couvrir de manière exhaustive l'ensemble de la matière, mais d'approfondir ces questions en vue d'alimenter la réflexion personnelle des étudiants. Elle est assurée par des professeurs d'université et des professeurs associés (hauts fonctionnaires).

La conférence de méthode a pour objet de travailler l'ensemble de la matière au travers d'une série de sujets choisis et traités en fonction des exigences méthodologiques des épreuves écrites ou orales des différents concours (composition avec mise à disposition d'un dossier de documents, dissertation, note sur dossier, épreuve orale). De jeunes hauts fonctionnaires, en majorité issus de l'INSP, assurent les conférences de méthode.

Le programme pourra être complété par des conférences d'approfondissement qui seront assurées par des hauts fonctionnaires en charge des questions choisies.

Module transversal « Introduction à l'écologie et au développement durable » :

La crise écologique qui couve oblige les futurs décideurs publics à intégrer, dès leur formation initiale, un minimum de connaissances scientifiques, juridiques et économiques en matière d'environnement et de développement durable.

Un module de 8 heures est proposé à cet effet à partir de la rentrée 2022-2023.

Le cours sera dispensé par **M. Robin Degron, professeur associé à Paris 1** et habilité à diriger des recherches en Géographie.

Coordination des parcours :

Dès le premier semestre, un accompagnement individualisé sera possible pour chaque étudiant qui le souhaite afin de mesurer la cohérence de ses choix de concours et de l'accompagner dans la découverte des métiers ou des familles de métiers susceptibles de l'intéresser. Il permettra également à l'étudiant d'organiser son planning de révisions et d'optimiser le temps destiné à la préparation des concours.

Jean-Bernard Castet, Directeur général adjoint du GHU APHP. Paris Saclay, Professeur associé à Paris 1 responsable de la coordination des parcours, sera votre interlocuteur sur ce sujet.

L'Etat en question(s) – Faire face aux transformations, accompagner le changement

Le cours sur l'Etat en question(s) donne la parole à de hauts fonctionnaires avec un double objectif. D'une part, leur permettre d'échanger sur leur expérience concrète du service de l'Etat. D'autre part, développer une réflexion sur un thème important de la vie administrative. Après une première année centrée sur la gestion de crise, le séminaire abordera cette fois la notion de mutation : la transformation des services publics, de l'organisation de l'Etat, mais aussi le rôle d'acteur des transitions des pouvoirs publics.

Le format permet d'offrir un aperçu de la diversité des cultures professionnelles et de la complexité de la prise de décision, derrière l'apparente unicité de l'action de l'Etat. Ce séminaire sera également l'occasion d'étudier avec leurs auteurs d'inspections ou de corps de contrôle, des rapports récents portant des projets de transformation.

François-René Burnod Conseil d'Etat/ Benoît Chatard Inspection générale de l'administration.

En plus des directions d'étude et des conférences de méthode, chaque étudiant doit choisir parmi les maîtres de conférences et les professeurs un tuteur qui sera son référent pendant l'année ; il peut indifféremment solliciter un enseignant du premier ou du second semestre.

Les étudiants sont évalués par un jury à la fin de chaque semestre, selon les modalités fixées par le règlement du Master. Le grade et le diplôme de Master sont délivrés sur la base des résultats obtenus. Il est également tenu compte de l'assiduité aux différents enseignements.

En dehors du Master et en vue de la préparation aux épreuves de différents concours, les enseignements suivants sont proposés :

Langues vivantes :

Anglais (langue obligatoire au concours de l'INSP), allemand, espagnol, italien, russe (selon le nombre de personnes intéressées)

Préparations spécifiques aux concours :

- INSP
- Assemblée nationale - Administrateur, Administrateur Adjoint et rédacteur
- Sénat - Administrateur, Administrateur adjoint et Rédacteur
- Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- Conseiller des affaires étrangères cadre d'orient
- Secrétaire des affaires étrangères cadre d'orient
- Secrétaire des affaires étrangères cadre général
- Tribunaux Administratifs - Conseiller des tribunaux administratifs
- Chambre Régionale des Comptes - Conseiller des chambres régionales des comptes
- Institut National des Études Territoriales - Administrateur territorial
- École des Hautes Études en Santé Publique
- Directeur d'hôpital
- Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social
- École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale - cadres dirigeants de la sécurité sociale
- Commissaire de police et Officier de gendarmerie
- Banque de France - Adjoint de direction de la Banque de France
- Administrateur des affaires maritimes

Dans les matières qui ne justifient pas l'ouverture d'une conférence de méthode, un tutorat peut être organisé pour soutenir le travail des étudiants désireux de choisir cette option à un concours.

Les étudiants doivent accorder la plus grande importance à leur niveau de langue, en particulier en anglais. Des entraînements et une évaluation sont proposés. Seront, en outre organisés **des entraînements aux épreuves d'entretien et à l'épreuve collective d'interaction**. Une préparation à **l'expression orale** sera également proposée.

La formation est complétée par des conférences d'actualité, qui permettent aux étudiants d'entendre et de rencontrer des personnalités invitées à présenter un sujet important d'actualité.

[Ces conférences jusqu'en 2022 ont accueilli, notamment :](#)

D'HARCOURT Claude, Préfet, Directeur général des étrangers en France

ROUSSEAU Aurélien, Membre du Conseil d'Etat Ancien Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

URSTIN Anne, Membre de l'Inspection générale des affaires sociales, Ancienne Directrice Générale de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

SAINT-MARTIN Laurent, Député du Val-de-Marne et Rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale

LEPETIT Marie-Christine, cheffe de service de l'Inspection générale des finances

PHILIPPE Edouard, Premier Ministre

SAPIN Michel, Ancien ministre de l'économie et des finances

D'HARCOURT Jérôme, Directeur de cabinet du Délégué interministériel à la transformation publique

BOUCAULT Bernard, ancien directeur de l'ENA et ancien préfet de police de Paris

DE SAINT PULGENT Maryvonne, Présidente de Section au Conseil d'Etat

ASVASADOURIAN Jean-Pierre, Ministre plénipotentiaire, Inspecteur général adjoint des Affaires étrangères

PINAULT Michel, Membre du Conseil constitutionnel, Conseiller d'Etat

DUCROZ Sylvain, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre

TABUTEAU Didier, Titulaire de la Chaire Santé de Sciences PO ;

REVEL Nicolas, Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République ;

KEPEL Gilles Professeur à Sciences Po Paris

LAURENS Henry, Professeur au Collège de France, titulaire de la Chaire « Histoire contemporaine du monde arabe » ;

LEVY Jacques, Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ;

ALEXANDRE Laurent, Président de la société DNA Vision ;

THIEULIN Benoît, Président du Conseil nationale du numérique ;

VEDEL Renaud, Directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur ;

OSEREDCZUK Arnaud, Conseiller pour le financement de l'économie et de l'euro ;

FRAGONARD Bertrand, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, Président du Haut Conseil de la Famille, responsable des travaux préparatoires au projet de loi sur la dépendance ;

DEMIER Catherine, secrétaire générale du Haut Conseil des prélèvements obligatoires ;

RIVIERE Constance, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat et Conseillère au Cabinet du Président de la République ;

CHEVALIER Eric, Ambassadeur de France en Syrie ;

ROUSSELY François, ancien directeur général d'EDF ;

GUILLAUME Marc, Conseiller d'Etat, Secrétaire général du Conseil Constitutionnel ;

POCHARD Marcel, Conseiller d'Etat, ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique ;

SCHRAMECK Olivier, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel ;

DE ROMANET Augustin, Président Directeur Général du Groupe ADP

LUQUIENS Corinne, Membre du Conseil constitutionnel, Secrétaire générale honoraire de l'Assemblée nationale

Programme des enseignements

Conformément à la réglementation relative aux masters, la formation est organisée en semestres et les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement, auxquelles correspondent des crédits européens du niveau M2.

	Intitulé des UE et des enseignements	Dir. d'études	Conf. de méthode	Total	Co-eff.	Crédits
Semestre 1						
UE 1	Droit public	14	26	40	2	5
	Questions sociales	14	23	37	2	5
	Questions internationales	27				
	Totaux	55	49	104	4	8
UE 2	Questions économiques	14	26	40	2	5
	Questions européennes	14	26	40	2	5
	Anglais		20	20	1	2
	Totaux	28	72	100	5	10
UE 3	Questions contemporaines d'ordre général	14	26	40	2	4
	Finances publiques	14	23	37	2	4
	Totaux	28	49	77	6	12
Volume semestriel des enseignements		111	360*	471*		
Volume semestriel par étudiant		111	170	281	15	30

	Intitulé des UE et des enseignements	Dir. d'études	Conf. de méthode	Total	Co-eff.	Crédits
Semestre 2						
UE 1	Droit public	14	26	40	2	4
	Questions sociales	14	23	37	2	4
	Finances publiques	14	23	37	2	2
	Totaux	42	72	114	6	10
UE 2	Questions économiques	14	26	40	2	6
	Questions européennes	14	26	40	2	6
	Totaux	28	52	80	4	8
UE 3	Questions contemporaines d'ordre général	14	26	40	2	4
	Questions internationales		28	28	2	4
	Totaux	14	54	68	6	12
Volume semestriel des enseignements		84	356*	440*		
Volume semestriel par étudiant		84	178	262	16	30

1. Les volumes horaires ne prennent pas en compte des modules propres à certains concours qui ne sont pas validés pour le Master
2. D'autres langues seront proposées en dehors du programme du master en fonction des programmes de certains concours et des besoins des étudiants



Pascal Levy, première pré-entrée sur le nouveau campus Port Royal, 3 Septembre 2019, Photothèque paris 1

Contrôle des connaissances

Modalités de contrôle des connaissances

L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement. Le contrôle des aptitudes et des connaissances comporte des épreuves écrites et orales. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de 2 absences justifiées par semestre en conférences de méthode.

TRES IMPORTANT : les étudiants doivent impérativement passer les épreuves du concours blanc qui sont aussi les épreuves du master pour obtenir le diplôme.
IL N'EST PAS POSSIBLE D'ORGANISER DES EPREUVES DE RATTRAPAGE ET IL N'Y A PAS DE DEUXIEME SESSION, QUELS QUE SOIENT LES MOTIFS D'UNE ABSENCE.
Un étudiant ne peut pas passer à son gré une autre épreuve que celle pour laquelle il a été inscrit. Tout manquement à ces règles se traduit par la défaillance à l'épreuve concernée, ce qui fait obstacle à la délivrance du diplôme.

Notation des épreuves

Epreuves théoriques

- ✓ Une composition écrite de 5 heures, notée sur 20 (semestre 1 et 2), dans les matières suivantes: Droit public; Questions contemporaines d'ordre général; Questions économiques. Sauf en Question contemporaines d'ordre général, le sujet est accompagné d'un dossier de documents de 10 pages au plus
- ✓ Un examen oral noté sur 20 en Question internationales (semestre 2) et en Question européennes (semestre 1 et 2)

Epreuves pratiques

- ✓ Une épreuve écrite de note d'analyse et de proposition à partir d'un dossier notée sur 20 en Questions sociales (semestre 1 et 2)
- ✓ Une épreuve écrite notée sur 20 en Finances publiques (semestre 1 et 2) sous la forme de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques et tableaux synthétiques à expliquer et commenter, d'une durée de 3 heures
- ✓ Un examen oral en Anglais noté sur 20 à la fin du premier semestre

Conditions d'obtention du diplôme

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux semestres d'enseignement. Toutefois, le jury du second semestre peut procéder à la compensation entre les deux semestres. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.
2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.
4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

Attribution du grade de master

1. La validation du diplôme de master confère le grade de master en « Droit, Economie, Gestion », mention « Droit public »
2. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16
3. Le diplôme de master professionnel ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.
4. En ce qui concerne le master, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à **titre exceptionnel** par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable du diplôme ; dans ce cas, l'étudiant conserve les UE acquises et peut conserver sur sa demande les notes obtenues en vue d'une UE restant à acquérir.

Résultats

Au titre de l'année 2021/2022, les résultats ont été les suivants :

Instituts	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
ENA :	37 admissibles	19 admis	
INET :	26 admissibles	12 admis	
Commissaire de police :	2 admissibles	1 admis	
Banque de France	30 admissibles	9 admis	8 liste compl.
Conseiller de la Chambre Régionales des Comptes :	9 admissibles	2 admis	2 liste compl.
Secrétaire des Affaires étrangères : Cadre Général :	11 admissibles	3 admis	
Secrétaire des Affaires étrangères : Cadre d'Orient :	2 admissibles	1 admis	
EHESP :	18 admissibles	13 admis	1 liste compl.
EN3S :	2 admissibles	1 admis	1 liste compl.
Assemblée Nationale :	14 admissibles	6 admis	
Sénat Administrateur adjoint :	7 admissibles	2 admis	
Sénat Administrateur :	12 admissibles	3 admis	
Conseiller de Tribunal administratif	2 admissibles	0 admis	

NB : La Prépa Concours de la haute fonction publique Paris 1- ENS ne peut pas savoir combien de ses étudiants se sont effectivement inscrits et présentés aux concours ci-dessus – ou éventuellement à d'autres concours de même niveau.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique fait appel aux professeurs de l'université Paris 1 ou de l'ENS et à des fonctionnaires des grands corps recrutés par l'INSP ou par des concours de même niveau.

Tous les étudiants suivent en un seul groupe les directions d'études (cours magistraux – CM) ; ils sont en revanche répartis en deux classes pour les conférences de méthode (TD dans le tableau), sauf pour les matières à option et les conférences de langues vivantes autres que l'anglais.

Matière	Directions d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Droit public	Anne Levade	Professeur de droit public, Présidente de l'Association française de droit constitutionnel	François-René Burnod	Auditeur au Conseil d'Etat
	Rémy Schwartz	Conseiller d'État, Professeur associé Paris 1, EDS	Julien Portier	Magistrat, Juge au tribunal de Paris
	Géraldine Chavier	Professeur de droit public, Paris 1, EDS	Mathieu De Vallavielle	Adm. assemblée Nationale
			Tancrede Lahary	Conseiller, TA de Paris
Questions économiques	Philippe Askenazy	DR CNRS, Professeur attaché ENS, membre de Conseil d'Analyse Economique	Gaspard Bianquis	Inspecteur des Finances
			Capucine Gregoire	Inspecteur des Finances
			Benoît Chatard	Inspecteur de l'administration
			Régis Verdier	Inspecteur des Finances
Questions contemporaines d'ordre général	Arnaud Teyssier	ENS, ENA, Inspecteur général de l'administration, Professeur associé à l'ENS	Frédéric Papet	Inspecteur général de l'administration
			Charles Boriaud	Adm. assemblée Nationale
			Tristan Claret	Adm. civil, Ministère des Armées
			Vincent Perrot	Magistrat administratif, TA de Paris

Matière	Directions d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Questions Européennes	Stéphane Rodrigues	MCF Droit public, Paris 1, EDS, avocat Barreau de Bruxelles	Corinne Balleix	Chargée de la politique migratoire européenne, MEAE
			Jérôme Medelli	Adm.civil, Min. de la transition écologique et solidaire
			Antoine Dumoret	Adjoint au chef du département des relations bilatérales européenne
			Alexis Moreno	Secrétaire des affaires étrangères MEAE
			Clément Robert	Direction générale du Trésor, Min. de l'Economie et des Finances
			Quentin Navaro-Auburtin	Adm.civil Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Questions sociales	Jean-Emmanuel Ray	Professeur Droit du travail Paris 1, EDS	Maud Choquet	Magistrate, Cour des Comptes
			Sacha Reingewirtz	Inspecteur des affaires sociales, IGAS
			Nicolas Fourrier	Conseiller maître, Cour des Comptes
Questions internationales	Jean-Philippe Vinquant	Inspecteur général des affaires sociales	Nicolas Proust	Auditeur, Cour des Comptes
			Anouk Canet	Chef de bureau ministère des solidarités et de la santé
Questions internationales	Lena Chercheneff	Maître de conférences, EDS - Institut d'enseignement à distance	William Fahri	Administrateur civil, DGRIS, Ministère des Armées
			Antoine Dumoret	Adjoint au chef du département des relations bilatérales européenne
			Vincent Dedrie	Auditeur, Cour des Comptes
	Nabil Hajjami	Consultant juridique, MEAE	Pierre-Alain Voltz	Secrétaire des affaires étrangères, MEAE

Matière	Directions d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Finances publiques	Robin Degron	Conseiller spécial auprès du Commissaire général-France Stratégie, Professeur associé Paris 1	Robin Degron	Conseiller-France Stratégie, Professeur associé Paris 1
			Lucas Paszkowiak	Adm. civil, chef de bureau à la direction de la législation fiscale
	Vincent Uher	Administrateur civil, Secrétariat général des ministères économiques et financiers	Vincent Dedrie	Auditeur, Cour des Comptes
			Roma Beaufret	Auditrice, Cour des Comptes

Matière	Langues	
	Noms	Fonctions
Anglais	Clémence Pillot	MCF Paris 1 DDL
	Elizabeth Lévy	MCF Paris 1 DDL
Allemand	Cécile Oberlé	MCF Paris 1 DDL
Espagnol	Hortense Flores	Professeur agrégé Paris 1 DDL
	Canela Llecha Llop	Professeur agrégé Paris 1 DDL
Italien	Judith Revel	Professeur Université Paris 10

Matière	Options et préparations spécifiques hors maquette du diplôme	
	Noms	Fonctions
EHESP	Jean-Bernard Castet	Directeur général adjoint du GHU APHP. Paris Saclay Professeur associé à Paris 1.
	Loïc Robert	Adm territorial Cour des Comptes
INET/ Gestion territoriale	Michel Guenneau	Directeur général des services du Département d'Eure et Loir
	Damien Zaversnik	Adm. territorial Cour des Comptes
	Claire Maunand	Adm Sénat
SENAT/ Droit parlementaire	Pierre Michon	Rédacteur des débats Sénat
	Florent Nicol	Cadre de direction Banque de France
BDF	Quentin Dufresne	Cadre de direction Banque de France
	Florian le Gallo	Cadre de direction Banque de France
	François Petaux	Adm. Assemblée Nationale
AN / Droit constitutionnel	Julien Souplet	Adm. Assemblée Nationale
	François Petaux	Adm. Assemblée Nationale
Assemblée Nationale	François Joly	Adm. Assemblée Nationale
	EN3S	Alan Disegni

Frais d'inscription

Options et préparations spécifiques hors maquette du diplôme		
Matière	Noms	Fonctions
Chambre Régionale des Comptes	Margaux Lelong	Conseiller CRC
	Emmanuel Chay	Conseiller CRC
Affaires Maritimes	Nicolas Singellos	Adm. Affaires Maritimes
	Sébastien de Maria	Adm. Affaires Maritimes
Commissaire de police	Vincent Filhol	Magistrat MEAE
	Pierre-Etienne Hourlier	Commissaire de police
Coaching à l'expression orale	Anaïs Coq	Consultante expression communication et média-training
MEAE	Pierre-Alain Voltz	Secrétaire des affaires étrangères, MEAE
ECI	Rémy Carof	Correcteur des débats parlementaires au Sénat
	Agnès Renard	Directrice Stratégie et développement
	Thomas Perroud	Professeur de Droit public
	Baptiste Raymond	Consultant en stratégie

Pour l'année universitaire 2022-2023, les frais d'inscription en Master 2 « Affaires publiques » et en cycle de préparation au concours de l'INSP s'élèvent à 1 500 €. Ces frais de formation sont définitivement acquittés. Toutefois les étudiants qui réussissent l'un des concours auxquels prépare la formation et dont les résultats sont publiés avant le 31 mars peuvent demander le remboursement des frais de la formation correspondant au 2nd semestre.

Les étudiants doivent en outre acquitter les droits nationaux d'inscription en Master à l'université soit environ 243€ (un arrêté ministériel publié durant l'été fixe le montant des droits).

Les étudiants désireux de faire une seconde année de préparation peuvent faire leur inscription après les résultats du concours ou de l'admissibilité. S'ils réalisent leur inscription en janvier, après les résultats d'admission du concours de l'INSP, ils ne régleront que la moitié des droits de la préparation aux concours, mais devront payer l'intégralité des droits d'inscription à l'université. Aucune autre modulation des droits d'inscription n'est possible.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sous certaines conditions :

- Sur critères sociaux, de mérite, de service public : consulter le site : <https://www.crous-paris.fr/bourses/r>
- Une aide financière de l'INSP peut être accordée aux étudiants inscrits à la Prépa Concours Paris 1 – ENS. La procédure sera communiquée aux étudiants en septembre.
- Bourse Talents : consulter le site <https://www.fonction-publique.gouv.fr/bourses-talents>

Contactez-nous

Directeurs :

Anne LEVADE, Professeur de droit public, Président de l'Association française de droit constitutionnel

Arnaud Teyssier, Inspecteur général de l'administration, ancien élève de l'ENS Ulm et de l'ENA, professeur associé à l'Ecole normale supérieure

Responsable administrative
Gabriela BRYDA

Gestionnaire de scolarité :

Axel Lopau
Elise Richard
Eléonore Pibo

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Campus Port-Royal – Centre Lourcine

1 rue de la Glacière, 75013 PARIS

Bâtiment B2 (bât. Simone Veil), 3ème étage, bureau 01.

cipcea@univ-paris1.fr
Tél. : +33 1 87 02 50 70



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

CIPCEA

Centre de préparation aux concours administratifs